

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris

Commune de



02 38 92 40 72

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER)

Absent : Hubert DEPREZ

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN

### Nombre de Conseillers

- En exercice ..... 13
- Présents ..... 11
- Votants ..... 12

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public pour un camion-pizza

### Délibération n° 50/2025

**Madame Le Maire rappelle** que, suite à la délibération favorable du Conseil Municipal du 15/12/22, le camion-pizza a pu renouveler son stationnement tous les jeudis soir, entre 17h00 et 21h00, sur le parking de la salle polyvalente.

**Madame le Maire précise** que le camion à pizzas est autonome en eau et en gaz, mais pas en électricité. Il convient donc de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2026 qui couvrirait les dépenses d'électricité du camion.

Pour rappel, le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour le commerçant ambulant avait été fixée à 120.00 € pour 2025.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- Autorise le stationnement du camion à pizzas sur le parking de la salle polyvalente, un soir par semaine, pour une durée d'un an, reconductible sur demande écrite,
- Décide de maintenir le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 120 € par an, à compter du 01/01/2026, révisable tous les ans.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,  
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,  
Angélique BEAUDOIN.

